

Règlement intérieur DzmaDaDa Dojo

- 1) L'adhésion à DzmaDaDa Dojo implique l'approbation des statuts du club et de son règlement intérieur. Elle implique des droits et des devoirs.
 - 2) L'adhésion ne prend effet qu'après présentation d'un certificat médical obtenu chez un médecin traitant ou au centre de santé et figurant sur le passeport sportif pour les adhérents déjà en sa possession, ainsi que du règlement de la cotisation annuelle non remboursable.
 - 3) Le passeport sportif doit être rempli par le médecin en début de saison. Le certificat médical est valable pour une saison sportive de septembre à août.
 - 4) Une fois à jour de votre cotisation, il vous sera délivré la licence fédérale permettant de participer à la vie sportive de la FFTDA. Elle doit être collée sur le passeport sportif et valable pour une saison de septembre à août.
 - 5) Aucun enfant mineur ne sera inscrit sans autorisation parentale ou d'un responsable légal. L'inscription ouvre droit à la délivrance d'un passeport sportif. Les parents ou responsables légaux d'un enfant mineur doivent obligatoirement signer le passeport sportif dans la case "autorisation parentale" pour que l'inscription soit effective.
 - 6) Les pages 3 et 5 du passeport doivent être remplies par l'adhérent, les parents ou le responsable légal de l'enfant mineur.
 - 7) Le passeport sportif des moins de 15 ans doit rester en possession de la section sportive pour la saison en cours. Celui-ci sera rendu à son propriétaire en fin de saison sportive (juin) ou à la fin de son adhésion.
 - 8) La responsabilité du club est engagée lorsque les parents ou le responsable légal confie l'enfant au professeur responsable du cours, sur le lieu d'entraînement ou de convocation pour une compétition.
 - 9) L'absence d'un professeur entraînant l'annulation des cours sera annoncée par mail, sur les réseaux sociaux ou voie d'affiche sur le lieu de l'entraînement sauf cas de force majeure.
 - 10) Le remplacement d'un professeur référent pourra être effectué, si celui-ci est indisponible, uniquement par un assistant DAC, DIF, CQP, BEES, DEJEPS, DESJEPS ou en cours de formation fédérale ou d'État.
 - 11) Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont des règles au sein du club. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra être exclu temporairement ou définitivement de la section, après avoir été entendu par la commission de discipline composée du président, de la secrétaire et du professeur du cours correspondant. L'entendu pourra être accompagné d'une personne de son choix.
- Exemples de mauvaise conduite :

- Le harcèlement, la violence, les menaces et/ou les injures envers quiconque
- La dégradation volontaire des locaux et/ou du matériel
- Les agissements préjudiciables aux intérêts de l'association
- Les conflits graves
- Les manquements à la sécurité
- Le vol

12) L'accès aux vestiaires des enfants est interdit aux adultes. Seul le professeur et des parents (d'un genre identique aux enfants) à qui l'association a autorisé une délégation pourront entrer dans un vestiaire et seulement en cas de problème impliquant la sécurité physique et/ou morale d'un enfant.

12) En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgences et l'adhérent accidenté conduit à l'hôpital. Les enfants seront accompagnés de leurs parents, ou représentants légaux, ou proches.

13) L'adhésion à la section Taekwondo et/ou Hapkido implique l'approbation des statuts et règlements de la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées (F.F.T.D.A.) auquel le club est affilié, consultable au club.

14) Différencier l'espace privé de l'espace public dans le taekwondo et DA, la fédération française de taekwondo et disciplines associées à une délégation de service publique qui impose un principe de neutralité, ce principe s'étend à l'ensemble des acteurs bénévoles et aux enseignants.

Règle d'hygiène

- Ne marchez pas sur les tapis du dojang avec vos chaussures
- Ayez toujours une tenue propre
- Ayez le corps propre, cheveux attachés (pour les cheveux longs), ongles coupés
- Enlevez tout objet métallique que vous pouvez porter (bague, collier, montre ; etc....)

Conseil d'hygiène

- Etendez votre tenue après chaque entraînement pour la faire sécher
- Il est recommandé d'avoir son propre matériel de protection (plastron, casque, protège dents, protèges avant bras, tibias et coquille)

Règles Citoyennes

- Arrivez à l'heure
- Saluez au bord du dojang
- Saluez le professeur et vos camarades
- Demandez au professeur l'autorisation de quitter le dojang ou de rentrer dans celui-ci si le cours a déjà commencé
- Ne laissez traîner aucun déchets que ce soit (papiers, plastiques, bouteilles, vêtements, etc.)
- Ne laissez pas couler l'eau du robinet
- Ne laissez pas la lumière allumée
- Fermez les portes et vérifiez qu'elles le sont correctement (notamment l'hiver pour conserver la chaleur)

J'atteste avoir pris connaissance des conditions ci-dessus, fait à Bordeaux le ___/___/___

Signature :